



Club des Routiers Équestres

C.P. 37 Terrebonne,

BP La Plaine, (Québec) J7M 1Z2

Courriel : info.clubdesroutiersequestres@gmail.com

www.lesroutiersequestres.com

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

Veillez prendre avis que l'assemblée générale annuelle du Club des Routiers Équestres se tiendra le :

DATE : Jeudi, le 28 mars 2024
HEURE : 19 heures
ENDROIT : Pavillon Napoléon-Gauthier, salle 124
5900 rue Rodrigue, La Plaine (Terrebonne) J7m 2C1

Cette invitation est réservée aux membres en règle du Club – (membres 18 ans et plus seulement) tel que stipulé à l'article 19 alinéa D)

« Le membre doit avoir payé sa cotisation au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale pour avoir droit de vote ».

Des élections seront tenues pour les postes suivants :

Administrateurs sortant de charge (9 postes sur 13)

6 postes Mandat de 2 ans 2, 4, 6, 8, 10, 12
(Michel, vacant, Clément, Rémi, Dany, Marie-Claude)

3 postes Fin de mandat 1 an 5, 7, 13
(Julie, Vacant, Vacant)

Toute personne désirant poser sa candidature pour un poste au Conseil d'administration du CREM peut le faire en communiquant avec le Conseil. La mise en candidature devra être

transmise par courriel au conseil d'administration 15 jours avant l'Assemblée générale. La mise en candidature sera confirmée et secondée en présence des membres, le jour de l'Assemblée générale.

Le candidat devra être membre du club depuis 1 an.

Aucune mise en candidature ne sera acceptée après le 15 jours (mercredi 13 mars 2024)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Vérification du quorum et des présences ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'année 2023 ;
5. Présentation et adoption des états financiers 2023 ;
6. Présentation du rapport d'activités 2023 (revue des activités de l'année) ;
7. Adoption des modifications dans les règlements, statuts de la corporation et du code d'éthique ;
8. Clause de ratification ;
9. Énumération des administrateurs sortants de charge;
10. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection ;
11. Élection des administrateurs ;
12. Pause
13. Présentation du nouveau conseil ;
14. Affaires nouvelles et varia ;
15. Levée de l'assemblée